

— Et lorsque nous sommes sortis de l'église, acheva Angèle, vous avez donné une pièce d'or à la vieille Jeannette en lui disant tout bas : " Priez pour Angèle et pour son père."

Cette fois M. de B. n'y tint plus ; il entoura l'enfant de ses deux bras, et laissa couler ses larmes.

Faut-il dire que le jour même M. de B. retournait à cette même église de Jésus, mais cette fois pour s'agenouiller dans un confessionnal ? Le lendemain il s'approcha de la sainte table avec une ferveur qui édifia tous les assistants.

A partir de ce jour, un mieux se produisit dans la santé de l'enfant ; les médecins qui l'avaient abandonnée, reprirent courage, et un mois ne s'était pas écoulé qu'Angèle, accompagnée de son père, venait à l'église de Jésus remercier Dieu de son entier rétablissement.

NOTRE-DAME-DES-NEIGES ET LA COTE-DES-NEIGES

IV

Première concession terrière

Nous avons dit que les concessions terrières de la Côte-des-Neiges, dataient de l'année 1698.

La première de toutes fut accordée par M. Dollier de Casson, au Sieur Antoine Marquis, lieutenant du Roi, en l'île de Montréal.

Comme les biens des Messieurs de Saint-Sulpice, étaient en litige à ce temps, le petit terrain destiné à la chapelle, concédé par le Sieur Biron, et ensaisiné gratis par nos Messieurs Seigneurs, passa d'un prêtre à l'autre de la compagnie de Saint-Sulpice jusqu'à ce que le règlement de cette importante question fut déféré par la charte du pouvoir d'Angleterre, en 1842. Or, cette charte, que nos statuts refondus contiennent est malheureusement trop ignorée... Elle règle les obligations des Sulpiciens à Montréal ; je n'entre dans aucun détail. Qu'il me suffise de dire que ses exigences ont été parfaitement accomplies.

La Côte-des-Neiges ne fut qu'un coin de cette Nouvelle-France, où les fils du Vénérable M. Olier ont étalé leurs bienfaits. Elle hérita du glorieux nom de Notre-Dame-des-Neiges donné au fort de la Montagne. A ce temps Notre-Dame-des-Neiges, comme Lorette, étaient des titres de gloires religieuses consacrées par les munificences des Papes Léon XII, Grégoire XVI et Pie IX.

CHS. S. BEAUBIEN, curé, V. F.